



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Politique culturelle

Question écrite n° 47984

### Texte de la question

M. Jean Urbaniak attire l'attention de M. le ministre de la culture sur la nécessité de renforcer la promotion des jeunes créateurs. Le développement des enseignements artistiques ainsi que la mise en œuvre des politiques culturelles régionales ont contribué à l'émergence de jeunes talents dans les différents domaines de l'expression artistique. Il apparaît cependant que l'accès des jeunes créateurs de province à une pratique professionnelle de leur discipline se trouve limitée par le potentiel d'opportunités promotionnelles qu'offrent les structures et les équipements culturels de la capitale. Afin de favoriser l'essor de la création artistique dans les régions, il serait nécessaire de procéder à une réelle décentralisation des pratiques culturelles en matière d'aide à la promotion des virtuoses. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les initiatives qu'il envisage de prendre en faveur du soutien aux jeunes créateurs régionaux.

### Données clés

**Auteur :** [M. Urbaniak Jean](#)

**Circonscription :** - RL

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47984

**Rubrique :** Culture

**Ministère interrogé :** culture

**Ministère attributaire :** culture

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 février 1997, page 625